

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zurich, le 11 Novembre 2008

LES ENSEIGNANTS ET LA POLICE DISENT OUI A LA LOI FEDERALE SUR LES STUPEFIANTS

Scepticisme et refus de l'initiative sur le chanvre: appel à un jugement nuancé le 30 novembre

C'est en tant qu'organisations sociopolitiques essentielles que la faïtière suisse des enseignantes et des enseignants LCH, le Syndicat des Enseignants Romands SER et la fédération suisse des fonctionnaires de police VSPB/FSFP recommandent ensemble de voter OUI à la loi fédérale sur les stupéfiants, le 30 novembre. Les membres du corps enseignant comme ceux de la police sont des acteurs importants dans la réalisation de la politique des quatre piliers soumise au vote et se prononcent avec conviction, sur la base de leur expérience, pour un oui à la loi fédérale. Dans le même temps, le corps enseignant et la police expriment leur scepticisme et leur refus de l'initiative sur le chanvre. Les trois organisations en appellent à un jugement nuancé le 30 novembre: la loi sur les stupéfiants et l'initiative sur le chanvre ne peuvent pas «être mises dans le même panier!»

Avec ce communiqué de presse commun de LCH, SER et VSPB/FSFP, les trois associations expriment pour la première fois leur position commune sur la politique des stupéfiants et soutiennent surtout la révision de la LStup.

Le vécu dans la rue et dans la classe plaide pour le OUI à la loi sur les stupéfiants

"Ce qui compte, c'est l'expérience dans la pratique", dit le président de la fédération suisse des fonctionnaires de police, Heinz Buttauer. Il est très important, pour les policiers, que les problèmes de drogue ne soient pas laissés simplement à la police et à la justice. La coopération interdisciplinaire dans les quatre piliers, prévention, thérapie, réduction des risques et répression, a caractérisé le travail des quinze dernières années et a abouti à éloigner le spectre des scènes ouvertes de la drogue. La révision ancre cette stratégie des quatre piliers dans la loi et s'avère être en cela un fondement important de l'action future de la police.

"C'est une loi qui fortifie la colonne vertébrale des écoles." affirme également le président de la faïtière suisse des enseignantes et des enseignants LCH, Beat W. Zemp. La loi mettrait les accents où il faut. Avec un élargissement de la prévention et une plus forte répression autour des bâtiments scolaires, les enfants et les jeunes seront mieux protégés qu'aujourd'hui. "La loi évite un débat idéologique autour des législations de drogue et ancre les moyens concrets et les structures qui nous aident", souligne le président du SER, Georges Pasquier.

Le 30 novembre: il est nécessaire de différencier la LStup et l'initiative sur le chanvre

Les trois organisations en appellent à un Oui résolu à la loi sur les stupéfiants. Elles sont par ailleurs très critiques sur l'initiative sur le chanvre dont elles refusent la légalisation. Elles ne contestent pas le besoin d'empoigner la problématique du cannabis, mais la légalisation proposée par l'initiative de sa consommation et son commerce aurait un effet d'annonce négatif en particulier sur les jeunes.

Les trois organisations soulignent que les deux objets soumis au vote doivent être séparés strictement l'un de l'autre. Un OUI à la révision de la loi sur les stupéfiants est aussi possible, si on refuse l'initiative sur le chanvre. Par la révision de la LStup, le statut légal des substances n'est pas changé; les substances interdites jusqu'à présent restent interdites. A cet effet, la politique des quatre piliers, couronnée de succès, est ancrée définitivement dans la loi. Quant à l'initiative sur le chanvre, il s'agit d'une nouvelle politique autour du cannabis que les trois organisations ne peuvent soutenir, malgré leur approbation du fait qu'il convient d'agir.

Les trois associations appellent le peuple à voter OUI à la révision de la loi sur les stupéfiants et enjoignent le parlement – indépendamment du résultat du vote sur l'initiative sur le chanvre – de prendre en compte les points urgents de la question du cannabis dans une révision de loi: réglementation nationale, protection accrue de la jeunesse et une utilisation responsable des ressources des autorités judiciaires.

Adresses de contact pour des renseignements:



Heinz Buttauer, Président
Fédération Fonctionnaires de Police FSFP, Lucerne
T +41 76 433 16 28



Georges Pasquier, Président
Syndicat des enseignants romands SER, Martigny
T +41 78 686 68 12



Beat W. Zemp, Président
Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses LCH, Zurich
T +41 61 903 95 85